

## Résolution pour le congrès national du LSAP à Mamer

### Oser plus de démocratie

Les socialistes luxembourgeois défendent l'idéal d'une société humaine, démocratique et équitable. La dignité de l'être humain constitue le point de départ et le but de l'action politique des socialistes luxembourgeois. Reposant sur les droits de l'homme, ce principe fondamental est à la base de notre État de droit. Au cours de leur histoire plus que centenaire, les socialistes luxembourgeois ont développé ce principe en contribuant de manière significative à l'équité sociale, au progrès sociétal, à la promotion de la démocratie et au renforcement du droit à l'autodétermination dans notre pays.

Un parti réformateur responsable disposant d'une longue expérience gouvernementale doit mettre cet héritage politique durable au profit d'un engagement pour l'avenir qui, en 2013, s'est répercuté dans le programme électoral du LSAP entré, à son tour, de manière décisive dans le programme gouvernemental de la législature en cours. Après des années de bras de fer au niveau de la réforme sociétale et constitutionnelle, le LSAP s'est engagé avec de nouveaux partenaires de coalition pour moderniser le Luxembourg et préparer l'avenir. Parmi les exemples récents qui sans équivoque portent l'empreinte socialiste et témoignent de cette force émancipatrice, on peut citer l'introduction du mariage homosexuel, l'interruption volontaire de grossesse sans consultation obligatoire préalable, le développement du droit pétitionnaire, l'introduction d'un code de déontologie pour les membres du gouvernement et les députés, l'accord sur la séparation des églises et de l'État, l'introduction d'un cours d'éducation aux valeurs unique et neutre ainsi que l'orientation civile de la fête nationale.

### Une Constitution moderne et plus de participation citoyenne

La réforme globale de l'État et de la Constitution qui doit servir de base à une société progressiste est l'élément-clé de ce programme destiné à préparer l'avenir du pays. Le LSAP s'engagera pour que le Luxembourg ait une Constitution moderne qui tient compte des réalités sociétales et politiques. Dans un futur proche, en raison de l'évolution démographique et de sa provenance, la majorité de la population ne fera pas partie de l'électorat luxembourgeois. Aussi le fait que la moyenne d'âge des électeurs luxembourgeois soit la plus élevée en Europe donne à réfléchir. Ces déficits notoires pointent le problème de légitimité auquel notre démocratie parlementaire doit faire face en soulevant la question d'une participation équitable de la population luxembourgeoise à la vie politique.

Sous le slogan « Oser plus de démocratie », le LSAP entend relever ces défis de manière conséquente en proposant aux citoyennes et aux citoyens une participation renforcée aux processus de décision importants. Le référendum du 7 juin 2015 et la campagne y afférente offrent une opportunité unique de faire participer les citoyennes et les citoyens à un large débat public sur la nouvelle Constitution tout en mettant en exergue la position socialiste.

## **Le LSAP plaide pour un renforcement de la démocratie participative sur le plan national, régional et local.**

- Des questions et des thèmes-clés qui influent directement sur la vie des citoyennes et des citoyens (p.ex. l'aménagement territorial et communal, les plans d'aménagement et les fusions communales) devraient être discutés sur une base très large en impliquant les acteurs de la société civile.
- Pour trancher les controverses politiques ayant un impact direct sur les droits et devoirs des citoyens, le recours au référendum en tant qu'indicateur privilégié doit être accru.
- Une loi doit conférer un droit d'initiative aux citoyennes et aux citoyens afin qu'ils puissent déposer une proposition de loi à la Chambre des députés sous certaines conditions.

## **Le LSAP encourage une participation renforcée de tous les citoyens et citoyennes à la vie politique du pays.**

- Des citoyennes et des citoyens bien informés sont la base d'une démocratie qui fonctionne bien : une politique d'information moderne et transparente, une offre de formation politique adaptée aux jeunes, aux adultes et aux immigrés et l'organisation de forums de citoyens constituent le fondement d'une politique qui mise sur la participation et la proximité au citoyen.
- Renforcer la démocratie va de pair avec la promotion de la cohésion sociale pour empêcher la création de sociétés parallèles. L'État, les communes et la société civile doivent continuer leur engagement afin d'optimiser les conditions d'intégration, qui tablent davantage sur la tolérance, le respect mutuel et la promotion des compétences au niveau des langues, des principes de l'État de droit et des règles fondamentales de notre démocratie.
- La politique doit garantir, par l'intermédiaire de dispositions légales et de mesures d'encouragement correspondantes, que les femmes participent davantage aux décisions politiques.

## **En vue du référendum du 7 juin, le LSAP s'engage pour un élargissement du droit de vote et une limitation de la durée du mandat des membres du gouvernement.**

- Les non-Luxembourgeois qui résident au pays depuis dix ans et qui ont déjà participé aux élections communales ou européennes devront aussi pouvoir participer aux élections législatives et aux consultations par voie référendaire.
- Les jeunes âgés entre 16 et 18 ans devront avoir le droit de vote actif facultatif.
- Afin de contribuer au renouvellement permanent des mandataires politiques, la durée du mandat des ministres et des secrétaires d'État devra être limitée à dix ans de manière continue.
- Le LSAP s'engage à respecter intégralement le résultat du référendum consultatif en ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle prévue.

**Le LSAP s'engage en faveur d'une nouvelle Constitution qui répond aux exigences de son temps et qui renforce les droits fondamentaux des citoyennes et des citoyens.**

- Les pouvoirs constitutionnels du chef de l'État doivent être limités à sa fonction exécutive et représentative.
- La motion de censure et la question de confiance sont à prévoir dans la nouvelle Constitution.
- Les citoyennes et les citoyens qui disposent du droit de vote doivent se voir conférer un droit d'initiative par la Constitution qui leur permettrait de déposer une proposition de loi sur demande motivée.
- La séparation entre les églises et l'État se répercute sur la réforme constitutionnelle prévue : d'un côté, le principe de neutralité et d'impartialité face aux communautés religieuses sera introduit dans la Constitution ; de l'autre côté le devoir constitutionnel de l'État qui consiste à payer les salaires et les rentes des membres du clergé sera aboli.

**Le LSAP défend le droit à la liberté et à la sécurité qui constituent des valeurs fondamentales de notre État de droit démocratique.**

- La liberté d'opinion, la liberté de la presse et de religion, les libertés individuelles, le droit d'association et de réunion ainsi que le principe d'égalité sont garantis par la Constitution du Luxembourg : ces principes fondamentaux de notre État de droit démocratique et libéral sont protégés par l'État.
- Celui qui menace la sécurité ou les libertés publiques des citoyennes et des citoyens en invoquant par exemple la liberté de l'exercice de sa religion enfreint les limites de notre État de droit et sera sanctionné par la loi en vigueur.
- Toutefois, il faut veiller à ce que l'État exerce son monopole de la violence légitime avec circonspection de façon à ne pas entraver les libertés individuelles.

Renforcer la démocratie en améliorant la participation citoyenne favorise la cohésion sociale. Oser plus de démocratie contribue ainsi à contenir les forces qui, de l'intérieur ou de l'extérieur, menacent notre État de droit démocratique et libéral.

*Adoptée le 22 mars 2015*

*(texte allemand faisant foi !)*